Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou

Faculté de Médecine

Département de Médecine

Examen de Médecine du Travail

6ème année médecine « 20-02-2012 »

Nom : ..... Prénom : ..... signature .....

1. **En cas de pneumoconiose, une image radiologique de catégorie A est** (cocher la ou les réponses justes) :
   a. Une anomalie pleurale.
   b. Une opacité, dont le plus grand diamètre est compris entre 1 et 5 cm.
   c. Plusieurs opacités et la somme des plus grands diamètres ne dépassant pas 5 cm.
   d. La surface totale des opacités ne dépassant pas le 1/3 > du champ pulmonaire droit.
   e. La surface totale des opacités dépasse le 1/3 > du champ pulmonaire droit.

2. **Parmi les professions suivantes, quelles sont celles présentant un risque de développer une silicose?** (cocher la ou les réponses justes) :
   a. Tailleur de pierres.
   b. Chauffeur d'engins de chantiers.
   c. Prothésiste dentaire.
   d. Marin.
   e. Forgeron.

3. **En présence de plaques pleurales diaphragmatiques, quel risque professionnel doit être recherché?** (cocher la ou les réponses justes) :
   a. Talcose
   b. Asbestose
   c. Silicose
   d. Sidérose
   e. Béryllose

4. **Le dépistage systématique de la silicose chez les sujets exposés professionnellement se fait sur l'un des éléments suivants. Lequel ?**
   a. La symptomatologie
   b. Les données des explorations fonctionnelles respiratoires
   c. Les données des examens biologiques
   d. Les images radiologiques
   e. La durée de l'exposition

5. **La démarche de prévention du risque infectieux en milieu professionnel consiste à :** (cocher la ou les réponse justes)
   a. Dépister et à traiter le plus tôt possible le réservoir.
   b. Empêcher l'accès au réservoir.
   c. Agir sur la transmission.
   d. Agir sur les portes d'entrée.
   e. Toutes les réponses sont justes.

6. **L'intoxication chronique au plomb provoque** : (cocher la réponse juste)
   a. Une polynévrite motrice ascendante
   b. Une polynévrite sensitivo-motrice
   c. Une polynévrite sensitive
   d. Une polynévrite motrice descendante
   e. Toutes tes réponses sont fausses

7. **La reconnaissance de la surdité professionnelle en maladie professionnelle impose** : (cocher la ou les réponses fausses)
   a. Un délai de prise en charge limité
   b. Une profession définie dans une liste des tableaux de MP
   c. Un déficit moyen supérieur ou égal à 35 dB sur la meilleure oreille
   d. L'absence d'exposition aux substances oto-toxiques
   e. Une surdité de perception symétrique, bilatérale, rétro-cochléaire

8. **Parmi les professions suivantes, laquelle qui n'expose pas à l'intoxication au mercure**
   a. La fabrication d'instruments de mesure de précision et de laboratoire
   b. Industrie de production de chlore
   c. Fabrication d'amalgames dentaires
   d. Fabrication de tubes fluorescents
   e. Production d'écrans anti-radiation

9. **Un boulanger fait une crise d'asthme immédiatement après la fin de l'exposition à la farine. Le certificat médical mentionne la notion de crise immédiate, mais rédigée 15 jours après la fin de l'exposition, sachant que le délai de prise en charge est de 07 jours. Quelle(s) est (sont) la (les) proposition(s) exacte(s) ?**
   a. L'exposition au risque doit être confirmée par l'enquête environnementale.
   b. La libération des médiateurs chimiques par les mastocytes provoquant la crise d'asthme est causée directement par les protéines végétales de la farine.
   c. Le délai d'exposition est requis
   d. L'affection ne sera pas reconnue comme maladie professionnelle
   e. La réponse à l'HRBNS est négative alors que l'exposition est récente

10. **En cas d'accident de travail, le certificat médical descriptif doit être rempli par** :
   a. le praticien choisi par l'employeur.
   b. le médecin du travail.
   c. le médecin assermenté.
   d. le médecin expert prés des tribunaux.
   e. le médecin ayant soigné le malade.

11. **Pour une raison quelconque l'employeur a négligé d'adresser la déclaration réglementaire d'accident de travail à la CNAS, le blessé peut il bénéficier des avantages octroyés aux accidents de travail ? (cocher la ou les réponse (s) juste(s)**
   a. En aucun cas.
   b. Après jugement rendu par les tribunaux civils.
   c. Après avis favorable de l'inspection du travail donné dans les 6 mois.
   d. Après avis du conseil de la CNAS donné dans les 3 mois.
   e. Si le blessé lui-même fait la déclaration en apportant la preuve avant la fin des quatre années suivant l'accident.

12. **Parmi les propositions suivantes concernant les maladies professionnelles, une seule est vraie, laquelle ?**
   a. Toute affection occasionnée par le travail est indemnisée comme maladie professionnelle.
   b. Chaque tableau de maladie professionnelle contient les conditions nécessaires et suffisantes pour la reconnaissance.
   c. La déclaration de maladie professionnelle incombée à l'employeur.

d. Seul le médecin traitant est autorisé à rédiger le certificat.
e. Un employeur est tenu de payer l'intégralité du salaire pendant l'arrêt du travail du salarié en maladie professionnelle.

13. Le poste de travail d'un travailleur posté est :
a. La forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres.
b. Appelé aussi travail en équipe ou travail en rotation.
c. Travail organisé en équipes successives.
d. Le poste de travail correspond à la tranche horaire de présence d'une équipe sur les lieux de travail.
e. Toutes les réponses sont fausses.

14. Parmi ces professions quelles sont celles qui sont exposées au travail posté ?
a. Agents de surveillance et de soins.
b. Agents de fabrication dans l'industrie.
c. Collecte des ordures, personnel des centres de tri postal.
d. Police, armé, pompier.
e. Toutes les réponses sont fausses.

15. La grande hémopathie benzolique (cocher la ou les réponses justes)
a. Fait suite au pré benzolisme dans l'intoxication chronique au benzène.
b. Se caractérise par la thrombopénie importante qui se traduit par des manifestations hémorragiques.
c. La neutropénie protégeant le développement d'infection.
d. L'anémie se traduit par l'asthénie, la pâleur, des céphalées, vertiges, dyspnée.
e. Le myélogramme confirme le diagnostic d'aplasie médullaire.

16. Vous êtes médecin à l'hôpital et vous recevez des résultats sérologiques concernant le personnel soignant (cocher les réponses justes) :
a. Melle A infirmière, présente un taux d'anticorps antiHbs de 3 UI/ml, elle est donc protégée et fera son rappel vaccinal anti hépatite B comme prévu dans 2 ans.
b. Mr M anesthésiste a une sérologie anti HCV positif, il a donc contracté une hépatite B par le passé et est actuellement guéri.
c. Malgré la clinique évocatrice d'hépatite, les sérologies des hépatites B et C étant négatives, Mr R infirmier n'a pas d'hépatite virale.
d. La sérologie d'hépatite C d'un agent étant positif, il sera utile d'organiser chaque 6 mois un contrôle de ses transaminases.
e. Malgré une vaccination anti hépatite B, Mr M infirmier au bloc d'orthopédie n'a pas un taux d'anticorps suffisant, vous le convoquer afin de lui faire une nouvelle injection vaccinale.

17. Concernant la sérologie de l'hépatite B (cocher la ou les réponses justes) :
a. Elle n'est d'aucune aide au diagnostic mais conditionne le traitement.
b. L'existence d'anticorps antiHbs isolés signe l'existence d'une vaccination antérieure.
c. Un sujet porteur d'anticorps antiHbs et antiHbc a fait une hépatite B est guéri
d. L'ADN virale et l'ADN polymérase sériques permettent d'évaluer la contagiosité du sujet
e. L'existence d'Antigène Hbe indique une guérison en bonne voie.

18. Toutes ces variétés de fibres d'amiante appartiennent à la famille des Amphiboles, sauf une laquelle ?
a. Crocidolite.
b. Chrysotile.
c. Amosite.
d. Anthophylite.
e. Trémolite.

19. **Les plaques pleurales diaphragmatiques sont très fortement associées à une exposition à l'amiante.** Vrai ou Faux ?

20. **Les mesures suivantes font partie de la prévention technique collective, sauf une laquelle ?**
    a. Port des équipements de protection.
    b. Travail en vase en clos.
    c. Aspiration à la source.
    d. Ventilation générale.
    e. Délimitation d'une zone contrôlée.

21. **Les tissus les plus sensibles en cas d'irradiation sont** (cocher la ou les réponses justes):
    a. Les tissus reproducteurs.
    b. Les tissus impliqués dans la formation des cellules sanguine (rate, moelle osseuse).
    c. Le cristallin de l'œil.
    d. La peau.
    e. Le tissu osseux.

22. **Les modes d'expositions aux rayonnements sont** (cocher la réponse fausse) :
    a. Irradiation externe.
    b. Contamination interne.
    c. Irradiation interne,
    d. Contamination externe.
    e. toutes les réponses sont justes

23. **Concernant les effets des rayonnements ionisants sur l'homme** (cocher la ou les réponses justes) :
    a. Les effets déterministes sont aléatoires.
    b. Les effets stochastiques sont aussi appelés aléatoires.
    c. L'exposition externe globale est une irradiation localisée.
    d. Au dessous de 1 Gray seuls les effets bios sont présents.
    e. Toutes les réponses sont justes.

24. **Les cancers professionnels** (cocher la ou les réponses justes) :
    a. Présentent les mêmes caractères généraux que les cancers non professionnels.
    b. Les agents physiques et chimiques sont les seuls agents étiologiques.
    c. L'analyse de l'activité permet une orientation étiologique.
    d. Est toujours lié aux facteurs extérieurs (tabac – alcool – alimentation).
    e. Pose le problème du diagnostic clinique tardif souvent porté après la période de l'activité.

25. **Les étapes d'une visite d'entreprise sont successivement** :
    a. Identification de l'entreprise.
    b. Modes opératoires.
    c. Identification de l'atelier. Cocher la proposition juste :
        - ☐ (2-1-3)
        - ☐ (3-2-1).
        - ☐ (1-3-2)
        - ☐ (2-3-1)

26. **Définition d'une zoonose** (cocher la ou les réponses justes) :
    a. maladie infectieuse ou parasitaire transmise de l'homme aux animaux.
    b. maladie infectieuse ou parasitaire transmise des animaux aux animaux.
    c. maladie infectieuse ou parasitaire transmise des animaux aux hommes.
    d. Maladie parasitaire transmise de l'homme à l'homme
    e. Maladie infectieuse transmise à l'homme par les débris d'animaux malades